

Inhumer et exhumer, le processus d'invisibilisation du danger

Erwan Dieu¹

Résumé :

Le danger est en deçà du fait objectivable, il est un « discours » ; la manifestation d'une peur sociale, et parfois même d'une panique morale suivie d'une contagion médiatique. Ce discours est une dynamique d'étiquetage en tant que vestige physiologique humain travaillé et renforcé en société –*un habitus* (cf. (i) La société, une usine à fabrication d'étiquettes). Face à cette peur, produite et reproduite, qui cible les angoisses profondes et les canalise, la société met en place une *invisibilisation* des catalyseurs de l'angoisse. Ceux qui aujourd'hui *gènèrent* le danger sont alors en réalité ceux qui portent le discours, ceux qui visent et divisent le monde en danger-*eux* et non danger-*eux*. Pour différentes raisons, les porteurs du danger sont *exilés* sous la forme d'un processus qui exige un ensemble de techniques, outils, au quotidien et pratiqués par tous. C'est ce processus d'invisibilisation « in/ex » « humus », c'est-à-dire d'exil au cœur même de la cité, qui soulage temporairement la vie quotidienne du groupe. Les instruments de mesure sont en cela la concrétisation de l'étiquetage et des idéologies masquées (souvent une téléologie pessimiste de l'être humain alliée à un eudémonisme social libéral). L'intérêt des outils (eg. évaluation du risque de récurrence) n'est pas à remettre en question, mais il n'explique pas ce qui sous-tend leur utilisation aujourd'hui sur telle population et de telle manière (cf. (ii) Des instruments de mesure à la mesure des attentes ?) En un court exemple, l'analyse des *conduites antisociales* n'est pas en soi une idiosyncrasie, mais placée dans le contexte d'un régime totalitaire, elle prend un autre sens, une sémiologie particulière. C'est en prenant en considération les relations de pouvoir que l'on peut véritablement comprendre un outil, comme ici le DAVC (Diagnostic à visée criminologique –cadre de détention) et l'étrange parallèle qui le lie au LCP (Livret des compétences pédagogiques –cadre scolaire) (cf. (iii) Ô DAVC, un Divertissement A Vie(s) Compromise(s)). A partir de ces multiples chemins, le *danger* se dévoile lui-même comme un long travail civilisationnel de docilité. Le passage d'un rapport direct de domination à l'évaluation d'un futur certain dont les dommages sont anticipés et l'objet étiqueté... « Estre en dangier d'aucun » (iv).

Mots-clefs : Dangersité ; DAVC ; Evaluation ; Société du risque.

¹ Criminologue, Président de l'Association de recherches en criminologie appliquée (ARCA-Tours), et chercheur au Service d'Aide aux Victimes d'infraction pénale d'Indre-et-Loire.

1. La société, une usine à fabrication d'étiquettes

« *Il y avait des étiquettes qui s'accrochaient à vous un beau matin et il fallait les porter toute sa vie.* »
(Sartre, 1939²).

D'un point de vue étymologique³, l'étiquette revêt deux sources, l'« estiquette » renvoyant au « poteau servant de but dans certains jeux » (1387) puis au « petit écriteau » (1435), ainsi que l'« etiqueta » indiquant le « cérémonial de cour », c'est-à-dire les règles érigées chez le Roi (1691). L'étiquette a donc d'une part un sens figuré, subjectif, qui catégorise la manière de se mouvoir, d'agir, de penser et même la personne ou le groupe en soi ; et d'autre part un sens davantage objectif de regroupement de règles officielles -voire protocolaire- à suivre. Sont étiquetés d'un côté la personne (ses actions, sa pensée...) et d'un autre l'ensemble des règles. Il est donc possible d'être étiqueté de deux manières : suivant un jugement subjectif via un repère fixe (le *poteau* dans la signification de 1387), ou vis-à-vis d'une réglementation objective ; l'étiquette étant à la fois un « code » gouvernant les normes sociales (aucun sens péjoratif), et un objet (ou comportement, ou humain...) destiné à être identifié (possible sens négatif). Le déviant en société, notamment par des comportements parfois violents tel qu'il est étudié en criminologie classique, porte sur lui la description d'une non-adéquation entre son « existence » et « l'essence » de la Société. Il est la *cause* et la *conséquence* d'un processus de repérage des transgressions, des normes objectives et subjectives.

La « psychopathie » est une illustration paroxystique de ce phénomène d'étiquetage. Les qualificatifs de la « psychopathie » -actuelle et encore largement débattue- ne manquent pas dans l'histoire : manie sans délire (Pinel, 1801⁴), manie morale (Ray, 1838⁵), héboïdophrénie (Kalhbaum, 1885⁶), psychopathie instable (Siefert, 1901⁷), sociopathe (Birnbaum, 1914⁸), criminel

² Sartre, J-P. (1939). *Le Mur*. Gallimard (1972) : 183.

³ Dictionnaire de l'Académie française (8^e éd.), 1932-1935.

⁴ Sémelaigne, R. (2001). *Philippe Pinel et son œuvre. Au point de vue de la santé mentale*. L'Harmattan.

⁵ Weisman, R. (2007). Remorse and Psychopathy at the Penalty Phase of the Capital Trial – How Psychiatry's View of “Moral Insanity” Helps Build the Case for Death. In Sarat, A. (ed.). *Special Issue Law and Society Reconsidered (Studies in Law, Politics, and Society, 41)*, Emerald Group Publishing Limited, 187-217.

⁶ Coulon, N., & Walter, M. (2006). L'héboïdophrénie, un diagnostic d'actualité ? *Nervure, Journal de Psychiatrie*, 6 (19) : 8-11.

⁷ Actes du 2^e colloque de l'Université de Nice, organisé par le Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Socialité et l'Exclusion. (1994). *L'EXCLUSION, Malaise dans la civilisation?* L'Harmattan.

⁸ Gacono, C.B., & Meloy, J.R. (1994). *The Rorschach Assessment of Aggressive and Psychopathic Personalities*. Lawrence Erlbaum Associates, Inc.

par sentiment de culpabilité (Freud, 1915-1916⁹), névrose de caractère (Glover, 1925¹⁰), déséquilibré (Dupré, 1925¹¹), déséquilibré pervers (Delmas, 1932¹²), caractère narcissique phallique (Reich, 1945¹³), personnalité limite (Eisenstein, 1949¹⁴)... On pourrait penser à tort que toutes ces études illustrent une sorte d'hagiographie de la personne du psychopathe ; il est pourtant évident que ces étiquettes sont davantage d'ordre moral que médical, ou alors elles entretiennent remarquablement le doute ! Le psychopathe (ou autres termes ici illustrés) fut longtemps l'iconographie de la *dangerosité*, de ce qui *semble* menacer la sécurité sociale. Hochmann (1968¹⁵) a su décrypter cette accusation morale qui labellise son porteur sous le déguisement du diagnostic médico-psychologique ; un processus de labellisation d'une vision et division, d'une production et reproduction des règles sociales comme dirait Bourdieu (1980¹⁶). A savoir, une idiosyncrasie nécessaire à la santé psychique humaine qui assimile l'individu, l'être *pour soi* indéfinissable et ouvert sur l'avenir, aux choses, des *en-soi* fermés et définissables par leur essence (Sartre, 1943¹⁷ ; 1946¹⁸), et des événements futurs rationalisés à l'aune des *probabilités assurantielles* – actuarielles (Mary, 2001¹⁹).

Trop souvent l'analyse microsociale masque l'idéologie, parfois inconsciente, d'un eudémonisme social oublié ou stéréotypé, d'une téléologie morale de l'humanité vouée à la conscience de soi et à la bonté finale ; ou inversement, d'un *Homo homini lupus* évident, qui ne fait que se confirmer dans quelques actes de quelques personnes à quelques endroits à quelques moments selon certaines interprétations sociales... En bref, la transformation d'une entité non-maitrisable en un animal docile et prévisible via la réduction d'un infini de possibilités à *un acte* à *un moment t* : se comporter selon une « *étique-ette* ».

⁹ Freud, S. (1915-1916). Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse. In *Essais de psychanalyse appliquée*. Paris : Gallimard, 1971 : 105-136.

¹⁰ Diatkine, R., & Favreau, J-A. (1956). Le caractère névrotique. *Revue française de psychanalyse*, 20 (1-2) : 151-200.

¹¹ Dupré, E. (1925). *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*. Payot.

¹² Vacheron-Trystam, M-N., Cornic, F., & Gourevitch, R. (2011). *La prise en charge des états réputés dangereux*. Masson.

¹³ Reich, W. (1933). *L'Analyse caractérielle*. Payot-poche, 2006.

¹⁴ Bourgeois, D. (2002). *Criminologie politique et psychiatrie : Essai*. L'Harmattan.

¹⁵ Hochmann, J. (1968). « Le concept de sociopathie : vers une critique de la raison nosographique », in Debuyst, C., et al. *La criminologie clinique*. Orientations actuelles. Bruxelles : Dessart, 167-235.

¹⁶ Bourdieu, P. (1980). *Le Sens pratique*. Minuit.

¹⁷ Sartre, J-P. (1943). *L'être et le Néant*. Gallimard.

¹⁸ Sartre, J-P. (1946). *L'existentialisme est un humanisme*. Gallimard.

¹⁹ Mary, P. (2001). Pénalité et gestion des risques: vers une justice actuarielle en Europe ? *Déviance et Société*, 1-25 (1) : 33-51.

J'en viens à la question évidente : à quoi servent ces étiquettes ? Encore une fois, l'étymologie éclaircit cette zone d'ombre. L'étiquette, subjective et objective, est un mode de penser et d'action de catégorisation des modes de penser et d'action. Il s'agit de faire correspondre un comportement à une représentation ou une représentation à un comportement ; donc induire chez l'individu une *mnémotechnique* facilitant sa compréhension du monde afin qu'il ne s'y perde pas –voire qui le *conforme*. En informatique par exemple, le « tag » simplifie la recherche dans les fichiers par l'insertion de mots-clés, et le « label » est un outil d'affichage du texte (un composant simplificateur). Mais c'est en biologie que l'« étiquette » (tag) prend un sens considérable, en tant que « séquence d'acides aminés ajoutée à une protéine par technologie recombinante pour faciliter sa purification ou sa solubilisation »²⁰. L'étiquette est alors une action projetée sur un objet extérieur et qui permet sa simplification. À quoi servent les étiquettes ? tout comme au supermarché, un processus humain pour discriminer les produits et séparer les rayons pour mieux *se* repérer. Lors d'un crime, le *processus* d'étiquetage est donc le résultat d'une dialectique avec autrui, revenant sur *soi* –eg. *Je* ne suis pas un tueur, le tueur est un « monstre » ou « inhumain », différent de *moi*, donc *je* suis « humain ».

Au-delà de la dimension qualitative, le fait de considérer comme inhumain [un] acte monstrueux qu'on ne retrouve que chez l'homme, c'est bel et bien la dimension quantitative qui se veut également rassurante dans l'esprit collectif. En effet, cette dépersonnalisation du coupable a pour fonction première de préserver l'intégrité du psychisme humain, dans le sens où admettre que de tels actes seraient le propre de l'homme reviendrait à considérer que nos proches, notre entourage, tous seraient capables de telles horreurs. Et plus angoissant encore, il faudrait à tout un chacun admettre son potentiel côté obscur, refoulé si difficilement par notre *surmoi* dont le rôle de censeur est de garder inconscients (Freud, 1920²¹) ces penchants monstrueux, loin de la saine expression d'un *moi* acceptable, de cette conscience morale, acceptable pour soi et acceptable pour autrui (Freud, 1938²²). Ainsi, penser que tel acte odieux a été commis par un monstre a une double vertu protectrice : d'une part, quantitativement, les monstres sont moins nombreux que les hommes, et d'autre part, qualitativement, l'individu ne se situe pas dans la même catégorie nosographique que ce « monstre ».²³

²⁰ Dictionnaire de l'Académie française (8^e éd.), 1932-1935.

²¹ Freud, S. (1920). *Au-delà du principe de plaisir*. Paris : Payot (2010).

²² Freud, S. (1938). *Abrégé de psychanalyse*. PUF (2001).

²³ Ce paragraphe est tiré de l'ouvrage suivant : Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. In Partie I, chapitre 2 « Analyses psychocriminologiques du crime de masse ». Studyrama-Vocatis (Kroniques).

La dangerosité n'est pas un concept juridique (Danet, 2008²⁴), elle se situe bien au-delà, issue de considérations morales bien particulières. Durkheim (1893²⁵) rappelle notamment que Garofalo (1890²⁶), ayant conceptualisé la problématique de la dangerosité criminelle, a simplement qualifié ce qui semblait contraire aux discours moraux de l'époque : dans une société qui prône l'amour du prochain, l'égoïste devient un *danger* et sa manière de voir le monde une *psycho-pathie*. Comme le soulève Steadman (2000), la dangerosité -suite à l'évaluation du risque violent- est un concept dichotomique, disjonctif, ramené à l'unique possibilité d'une réponse par « oui » ou « non ». Nul processus criminologique, psychopathologique ou psychosociologique, un seul référendum est posé à l'expert ; et le résultat n'investit pas le sujet pour un mandat déterminé, mais le discrimine pour le reste de ses jours. Les trois composantes du concept permettraient pourtant plus : facteurs de risques, dommage causé (intensité et type de violence utilisée), niveau de risque (probabilité du dommage). Toutefois, même dans le cas de l'évaluation d'un *process* plus que d'une réponse à une question dichotomique, rien ne permet de comprendre le passage et le lien entre la pathologie et la violence ; ou alors il faudrait estimer que tout acte violent est l'œuvre d'un fou *ou* est fou en soi ! Assimilation douteuse et distinction poreuse qui mènent au chemin de la confusion vue ci-dessus entre *l'en soi* et le *pour soi*. Il est plus aisé de séparer, diviser, catégoriser, dichotomiser, bref écarter de la norme les auteurs de telles actions. Il n'y aurait pas de responsabilité collective, de causes (mêmes indirectes) sociales dans leurs comportements... parfois les discours scientifiques ressemblent, à s'y méprendre, à des professions de foi (Dieu, *et al.*, 2012²⁷).

2. Des instruments de mesure à la mesure des attentes ?

L'analyse criminologique différencie le risque *relatif* du risque *attribuable*. Le premier, risque relatif, représente l'association modérée de plusieurs facteurs de risque et de violence, à l'image d'autres facteurs de risque existant dans nos sociétés humaines. Le second, risque attribuable, est constitué d'une proportion, au sein d'une population de base, d'actes commis par des sujets présentant un facteur de risque spécifique. Pourtant, un tel développement des notions et évaluations de risque procède d'une *même* perception ayant depuis longtemps quitté la gestation. Loin, -*très loin*, de la notion de « risque » de la tribu des Asipu en Mésopotamie en -3200 av. J-C. (Oppenheim, 1977²⁸), le risque est aujourd'hui objectivable et quantifiable. Certes, le berger est

²⁴ Danet, J. (2008). La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante. *Champ pénal/ Penal field*, Vol. V : <http://champpenal.revues.org/6013>

²⁵ Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Paris : Presses universitaires de France (1991).

²⁶ Garofalo, R. (1890). *La criminologie. Etude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*. Paris : Alcan.

²⁷ Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. In Partie I, chapitre 3 « Les tueries de masse, une question sociale ». Studyrama-Vocatis (Kroniques).

²⁸ Oppenheim, L. (1977). *Ancient Mesopotamia*. University of Chicago Press.

toujours celui qui cherche et détient la puissance (Nietzsche, 1888²⁹) ; à l'arrière du troupeau il guide et observe les réactions non conformes. Mais sa mue a exigé un matériau particulier, une extériorité qui n'en est pas une, un déplacement de la croyance : les instruments d'évaluation. La défiance est lancée à tout acte, toute parole et toute pensée humaine (Lacan, 1966³⁰). Qu'importe ce que dit le conscient, il ne peut se connaître lui-même ! alors protégeons-le de nous, mais surtout de lui. Des jugements cliniques structurés (eg. HCR-20³¹) aux méthodes actuarielles (eg. VRAG³²), la sphère sociale n'en est que plus rassurée, le risque est mesuré, – *autrement dit, l'individu est nié et quantifié.*

Aujourd'hui, « le criminel « dangereux » est une personne ayant une forte probabilité de commettre à nouveau un acte de violence ou de destruction » (Bébin, 2009³³) ; donc un risque à évaluer, par l'association des techniques actuarielles et des entretiens cliniques semi-structurés. Ces analyses et évaluations s'affinent suivant diverses nosographies et taxonomies - comme la psychopathie dans le cadre des agressions sexuelles (Aubertin, & Côté, 2005³⁴) - et ils présentent des *intérêts* certains, notamment l'hypothèse que les caractéristiques des agresseurs sexuels dans le cadre conjugal tiennent d'un mode de fonctionnement psychopathique, par opposition aux agresseurs sexuels de femmes sans lien d'intimité (Aubertin, & Côté, 2005³⁵) ; ou encore la découverte de liens entre les troubles paranoïaque, narcissique, borderline, antisocial et la psychopathie, et donc l'importance de l'impulsivité (Nioche, 2009³⁶). Les outils de mesure statistiques prônés par certains en France (Bébin, 2009³⁷) sont déjà bien ancrés dans les perspectives criminologiques canadiennes au point d'être largement remis en question, au profit de l'étude de la « désistance » (eg. Rossi, *et al.*, 2009³⁸⁻³⁹). En effet, en décembre 1989 déjà, Motiuk

²⁹ Nietzsche, F. (1888 ; pub.1895). *L'Antéchrist*. Gallimard Education, 1990.

³⁰ Lacan, J. (1966). *Écrits*. Seuil.

³¹ Côté, G. (2001). Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents : mise en perspective critique. *Criminologie*, 34 (1) : 31-45.

³² Côté, G. (2001). Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents : mise en perspective critique. *Criminologie*, 34 (1) : 31-45.

³³ Bébin, X. (2009). Peut-on prédire le risque de récidive criminelle ? *Les notes & synthèses de l'Institut pour la Justice*.

³⁴ Aubertin, N., & Côté, G. (2005). Psychopathie et lien avec la victime chez les agresseurs sexuels de femmes adultes. *Criminologie*, 38 (1) : 189-206.

³⁵ Aubertin, N., & Côté, G. (2005). Psychopathie et lien avec la victime chez les agresseurs sexuels de femmes adultes. *Criminologie*, 38 (1) : 189-206.

³⁶ Nioche, A. (2009). Psychopathie et troubles de la personnalité associés : recherche d'un effet particulier au trouble Borderline – Impact sur le risque de récidive. *Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'université François Rabelais, Psychologie*.

³⁷ Bébin, X. (2009). Peut-on prédire le risque de récidive criminelle ? *Les notes & synthèses de l'Institut pour la Justice*.

³⁸ Rossi, C., Cusson, M., & Proulx, J. (2009). Vers la non récidive : propos d'agresseurs sexuels sur leur cheminement. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, LXII(4) : 280-300.

et Porporino⁴⁰ avaient confirmé que l'évaluation systématique et structurée des niveaux de risque et de besoins des détenus *peut* fournir des renseignements utiles au sujet des probabilités de récidive *en situation de liberté conditionnelle*. Il faut insister sur ces deux éléments : la possibilité, la liberté conditionnelle. Il est indéniable que le couple « outils standardisés » - « prise en charge clinique » constitue aujourd'hui la meilleure des alliances (Serin, & Mailloux, 2000⁴¹ ; Nioche, 2009⁴²), mais il reste une idylle confinée à une entente précise et non systématique. De plus, ce mariage mystique et programmé « clinique – actuariel » n'évacue pas la question des relations de pouvoir et de ce qui s'y joue socialement : pourquoi telle population, évaluée de telle manière dans tel cadre par telle institution à telle époque ? Dans sa doctrine du droit, Kant (1795⁴³) arguait le recours à la peine de mort comme un principe humaniste. La peine de mort était-elle utile ? oui ; respectueuse du droit et des principes en vigueur ? oui ; appliquée par des agents de terrain qui ne doutaient pas de son intérêt ? oui ; pensée par des chercheurs et justifiée selon une argumentation solide ? Kant en est un bel exemple. En un mouvement de recul, que penser de l'utilisation de tests standardisés élaborés par des êtres humains pour classifier et prédire l'avenir d'autres êtres humains ? Est-ce utile ? oui ; respectueux du droit et des principes en vigueur ? oui ; appliqués par des agents de terrain qui ne doutent pas de son intérêt ? oui ; pensés par des chercheurs et justifiés selon une argumentation solide ? certainement... l'utilité et la fonction ne renseignent ni sur l'origine ni sur le discours latent. En 1989, Motiuk et Porporino⁴⁴ rédigeaient ceci : « Dans l'ensemble, les essais de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité confirment de façon assez convaincante qu'un processus d'évaluation objectif servirait éventuellement à l'établissement de lignes directrices ou de normes pour les divers niveaux de surveillance. L'échelle, semble-t-il, pourrait être utilisée efficacement pour concentrer les ressources de surveillance en capitalisant sur le jugement des agents de gestion des cas par rapport aux besoins des détenus. De plus, elle pourrait aussi constituer un moyen efficace de surveiller les changements de comportement, d'attitude et de situation ayant un rapport manifeste avec l'issue de la mise en liberté. » En quelques lignes apparaît trois fois la « surveillance », tout en débutant l'affirmation par un conditionnel (« servirait ») suivi de « éventuellement ». La relation de pouvoir sous-jacente est bien la maîtrise panoptique des citoyens, leur « sur-veillance », mise au

³⁹ Rossi, C., Cusson, M., & Proulx, J. (2009). Cesse-t-on d'agresser sexuellement à cause du traitement ou de stratégies de compensation? *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, LXII*(4) : 301-318.

⁴⁰ Motiuk, L.L., & Porporino, F.J. (1989). Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Une étude des libérés sous condition. *Rapport de recherche No. R-06*.

⁴¹ Serin, R.C., & Mailloux, D.L. (2000). L'utilité des évaluations cliniques et actuarielles du risque dans le cas de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation psychiatrique pré-libératoire. *Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada Steve Hucker Université McMaster*.

⁴² Nioche, A. (2009). Psychopathie et troubles de la personnalité associés : recherche d'un effet particulier au trouble Borderline – Impact sur le risque de récidive. *Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'université François Rabelais, Psychologie*.

⁴³ Kant, E. (1795). *Métaphysique des mœurs*. Paris : Flammarion, 1994.

⁴⁴ Motiuk, L.L., & Porporino, F.J. (1989). Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Une étude des libérés sous condition. *Rapport de recherche No. R-06*.

conditionnel. Est-ce justifiable et justifié ? bien évidemment. A la question « les outils de mesure sont-ils à la mesure des attentes ? », seule une obscure réponse « oui et non » semble possible. Oui, ces outils sont à la mesure des attentes puisqu'ils découlent d'une orientation sociale générale qui crée et définit les attentes. Mais les outils ne sont pas réellement une réponse, bien qu'ils en aient la prétention, ils sont un élément intégré au processus même des attentes. La tragédie de la tolérance sociale / conscience morale sans pitié alliée à la « risquophobie » environnante conduit à une situation d'anomie profonde (naturelle⁴⁵ ou socialement donnée⁴⁶) dans laquelle les attentes sont démesurées, pourtant promises à des réponses succinctes –*des étiquettes*. Les filets de la morale sociale se resserrent vicieusement à l'encontre de nouveaux faits (Huyghe, 2007⁴⁷) et exigent des outils et containers de rangement de ces faits capturés ; capture qui suscite de nouvelles exigences entraînant de nouveaux outils, une panique morale (Cohen, 1972⁴⁸), une contagion médiatique (Tibon-Cornillot, 1996⁴⁹)... Un serpent socialement créé mais dont les excréments émettent une odeur individuellement jugée.

Indéniablement, un reflet social demeure dans la manifestation des troubles psychopathologiques et somatiques. La culture possède un rôle certain dans le symptôme et son expression ; en quelque sorte, la culture surdétermine le symptôme. Elle est plus qu'un acteur masqué, elle est le théâtre dans lequel se meuvent l'extériorisation du mal être des individus et la lecture par l'entourage du *pathos* qui les affecte. De ce fait, nous constatons une variation de la décompensation clinique, c'est-à-dire la rupture de la compensation qui maintenait l'individu dans un équilibre de vie, en fonction du contexte culturel du sujet souffrant. Des différences si importantes dans la tolérance à certaines douleurs et l'intolérance sur d'autres traduisent bien évidemment le contexte culturel en toile de fond ; dans ce cas, la décompensation via l'attaque physique des autres individus d'une même espèce, dans un espace urbain réduit et surpeuplé, sans cesse en compétition (économique, politique, idéologique...), n'est-elle pas l'expression d'un mal-être social d'un degré plus élevé ? Le malaise est dans la civilisation (Freud, 1929⁵⁰), d'une civilisation qui a accès à la connaissance que le serpent lui susurre ; mais cette vérité est peut-être trop profonde, un puits douloureux qui ensevelit d'une responsabilité écrasante quiconque l'aperçoit... alors la pomme du savoir est jetée dans ce puits sans fin et un masque est posé dessus (Nietzsche, 1883⁵¹). Plutôt que dénuder le puits, regarder au fond de l'abysse et en

⁴⁵ Durkheim, E. (1934). *De l'éducation morale*. Paris: Alcan.

⁴⁶ Merton, R. (1968). *Social Theory and Social Structure*. New York: Free Press (2nd Revised Ed).

⁴⁷ Huyghe, F-B. (2007). L'image, la violence, la contagion. *Revue internationale et stratégique*, 65.

⁴⁸ Cohen, S. (1972). *Folk devils and moral panics*. London: Mac Gibbon and Kee.

⁴⁹ Tibon-Cornillot, M. (1996). Contagion médiatique et diffusion épidémique : les mises en scène du corps moderne. *Quaderni*, 29 : 145-172.

⁵⁰ Freud, S. (1929). *Malaise dans la civilisation*. Paris : Payot (2010).

⁵¹ Nietzsche, F. (1883). *Ainsi parlait Zarathoustra*. Le Livre de Poche (1972).

remonter la pomme, nous interprétons et jugeons les masques successivement et maladroitement jetés pour nous maintenir à la connaissance superficielle.⁵²

3. Ô DAVC, un Divertissement A Vie(s) Compromise(s)

Le Diagnostic à Visée Criminologique (DAVC), « derrière ce titre qui claque et qui clique, se cache un bon gros fichier de données personnelles confidentielles et nominatives. » (2011, Savart⁵³). Il est parfois des décisions humaines des plus surprenantes, telles que - entre autres - ces orientations politiques d'une part de réduire de vingt millions d'euros le budget 2012 de l'administration pénitentiaire en général (amendement Fillon voté à l'assemblée nationale), et d'autre part l'annonce du Président en place de garnir de trente mille places supplémentaires en France les viennoiseries empoisonnées que sont les prisons. Que conclure de ces élans schizophréniques sinon que les annonces n'ont au final le même but qu'une publicité : *distraindre*, et *extorquer* un « oui ». Ce qu'en disent ou en pensent les agents d'application des peines ? de l'idéologie inutile et irréaliste dans le cas d'un refus, un manque de pragmatisme dans le cas d'une remise en question, une simple erreur d'application à rectifier dans le cas d'une acceptation désirant une discussion. Dans la « droite » ligne des travaux internationaux sur l'évaluation du risque de violence, de récidive, portant le plus souvent sur les actes à caractère sexuel, le DAVC (diagnostic à visée criminologique) peint une piètre image de l'être humain et de ses structures sociales... reposant discrètement sur les préceptes d'Hirschi (1969⁵⁴) qui estiment que la délinquance naît d'un lien social distordu entre l'individu et la Société, le tout présupposant au final que le délinquant *doit* se (ré)adapter à un environnement paternaliste qui n'a pas à se mettre en question. La filiation ne va ici que dans un sens – *petits hommes mal-adaptés (voire malades) que sont les délinquants !* Et les victimes ? point de DAV-V(victimologique), seule la Société est lésée et demande réparation au transgresseur. Voyons, dans une *démocratie*, le *peuple* ne passe pas le poste frontière du pays de la Justice, –surtout les éléments concernés dont la raison (l'objectivité ?) serait hypertrophiée. Le contexte environnemental dans lequel naissent les difficultés sociales, les mésententes du quotidien, le tout est ignoré (par exemple l'assentiment inefficace/ efficace dans le cadre des violences conjugales –De Greeff, 1973⁵⁵). Non, la peur est bien ciblée : le transgresseur *est* la dangerosité ; à savoir quel transgresseur ? tout dépend de l'agression et de ses critères moraux.

⁵² Ce paragraphe est tiré de l'ouvrage suivant : Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. In Partie I, chapitre 3 « Les tueries de masse, une question sociale ». Studyrma-Vocatis (Kroniques).

⁵³ Savart, G. (déc. 2011). Le diagnostic à visée criminologique est arrivé ! *Ébulition*, 89.

⁵⁴ Hirschi, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkely: University of California Press.

⁵⁵ De Greeff, E. (1973). *Amour et crimes d'amour*. Bruxelles : Dessart.

Un DAVC pour une meilleure (ré)intégration des condamnés qui ne le sont plus ? Un outil qui résout l'ambivalence d'une prison qui *exclut* pour mieux *inclure* ? C'est évidemment mal comprendre la punition publique et l'enfermement. L'emprisonnement n'est pas qu'une solution juridique, c'est une institutionnalisation de l'exil, l'écart du groupe en son sein, la création d'une microsociété surveillée dans une société en veille (Combessie, 2009⁵⁶). En une image parlante, l'emprisonnement est une forme d'*inhumation-exhumation* ; c'est-à-dire un processus dynamique d'*invisibilisation* de ses membres tant à l'entrée qu'à la sortie. Un humain entré et sorti du sol, « in/ex » « humus », ou plus froidement, un cadavre déterré. Déjà Nietzsche (1887⁵⁷) il y a plus d'un siècle expliquait que la punition n'a aucun « but », que le concept de punition représente « une entière synthèse de significations ». Surtout, comme Nietzsche l'avait perçu, la punition renvoie ni aux objectifs de la population (qui se limite elle-même), ni à engendrer un quelconque remords au criminel. Le remords n'est en effet qu'une simple illusion (pour quelle causalité avec la récidive ?) ; Nietzsche, comme Foucault l'a rappelé dans « Surveiller et Punir » (1975⁵⁸), pointe du doigt la fiction de la réhabilitation des mesures pénitentiaires : les condamnés ne deviennent que des récidivistes plus habiles dans le crime⁵⁹.

Quelques proclamations s'élèvent : Nietzsche ? que sait ce théoricien d'un ancien siècle de nos dispositions légales ? Si le discours nietzschéen ne convient pas, Foucault peut être plus convaincant. Foucault ? ce philosophe qui se contente de dire « non » ? Si, malgré leur pertinence, nous n'avons pas les oreilles à entendre ni Nietzsche ni Foucault, voici à nos yeux les mots de Fletcher (1998⁶⁰) : « les prisons servent plus à durcir les inclinaisons antisociales des criminels qu'à les convertir à un mode de vie respectueux de la loi. » Le haut degré de récidive pointe d'ailleurs le contraste de l'idéal de réhabilitation, et malgré les déficits d'ouïe à son égard, Nietzsche analysait une partie du « pourquoi » : la simple vue des procédures exécutives judiciaires conduit le criminel à s'inhiber lui-même dans l'expérience de son acte, son mode de conduite, à ce qu'il les juge répréhensible en soi, « parce qu'il voit le même type d'action pratiqué dans l'exercice de la justice et approuvé, pratiqué avec la bonne conscience » (Nietzsche, 1887⁶¹). Les résultats scientifiques démontrent aujourd'hui empiriquement ces observations théoriques. Serin et

⁵⁶ Combessie, P. (2009). *Sociologie de la prison*. Editions La Découverte (3^e ed.).

⁵⁷ Nietzsche, F. (1887). *La généalogie de la morale*. Folio Essais, 1995 : essai II « La faute, la mauvaise conscience » : 57.

⁵⁸ Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

⁵⁹ « La punition renforce le pouvoir de résister [...] nous devons certainement chercher l'effet actuel de la punition en premier lieu dans l'aiguillage de l'intelligence » Nietzsche, F. (1887). *La généalogie de la morale*. Folio Essais, 1995 : essai II « La faute, la mauvaise conscience » : 59-60.

⁶⁰ Fletcher, G.P. (1998). *Basic concepts of criminal law*. Oxford University Press : 31.

⁶¹ Nietzsche, F. (1887). *La généalogie de la morale*. Folio Essais, 1995 : essai II « La faute, la mauvaise conscience » : 59.

Mailloux, en 2000 au Canada⁶², ont publié leurs observations issues d'études longitudinales portant sur 260 délinquants violents. Qu'ont-ils soulevé ? que « dans l'ensemble, 55,1 % des délinquants de l'échantillon ont récidivé, dont 37,2 % ont commis un « premier crime de violence » comme des voies de fait, un vol avec une arme, un vol qualifié et des menaces. »

En décembre 2011, Savart, dans le numéro 89 de l'Ébullition, titré ainsi son article « Le diagnostic à visée criminologique est arrivé ! »⁶³ Miracle tant attendu offert aux hommes par la technique du troisième millénaire. Savart déjà se montrait particulièrement dubitatif, *-voire clairement hostile*. Il ne faut pas s'y méprendre, l'outil n'est point une offrande tombée du ciel, il s'agit bien plutôt d'un boulon supplémentaire dans la machine panoptique qui doucement a pris place dans la *doxa* quotidienne. Quelle différence entre le marquage des marchandises, les systèmes d'assurance des biens et des personnes qui nous fichent et nous évaluent, les systèmes de puce électronique des animaux, les évaluations de compétence à l'école (jusqu'en maternelle) et les traitements automatisés des données à caractère personnel, les critères de notations et de spéculation des entreprises ou des pays ? la différence : l'application et un jeu de langage ; le point commun : le « risque », ou plutôt le *probable* « risque » (cf. article « Les geôliers du quotidien et l'aversion du risque, ou l'élevage et le dressage de la masse par la masse »⁶⁴). L'école et la prison sont toutes deux les marionnettes des ficelles d'un *panopticum* plus large, inspiré du modèle militaire (Foucault, 1975⁶⁵). Lorsque l'un se modifie, l'autre aussi ; l'amont et l'aval de la discipline sociale. Le LCP par exemple, Livret pédagogique des compétences, est un outil d'évaluation actuarielle des compétences applicable dès la maternelle. Bien ou mauvais, utile ou non ? le débat n'est pas là, mais dans les relations de pouvoir qu'il sous-tend et ses applications proches de celles du DAVC –pour les détenus (tous deux au Journal Officiel en 2008).

Le DAVC n'est d'ailleurs pas une goutte d'eau dans un désert, c'est plutôt l'une des fleurs de cette audacieuse plante aux racines profondes que l'on nomme « sur-veillance ». Cette plante qui pousse sur les terrains fertiles des puissantes sociétés accablées par la peur, le risque, et le danger. L'APPI (Application des peines, probation et insertion) est la douce sève qui alimente cette fleur, depuis 2005 et la décision du ministère de la Justice de déployer et utiliser un traitement automatisé de données à caractère personnel. La CNIL, qui ne se prononce plus sur les fichiers d'état, ne s'effarouche pas de cette utilisation des fichiers individualisés dans le but d'une détermination/exécution des décisions de l'autorité judiciaire. « La plupart de nos

⁶² Serin, R.C., & Mailloux, D.L. (2000). L'utilité des évaluations cliniques et actuarielles du risque dans le cas de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation psychiatrique pré-libératoire. *Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada Steve Hucker Université McMaster*.

⁶³ Savart, G. (déc. 2011). Le diagnostic à visée criminologique est arrivé ! *Ébullition*, 89.

⁶⁴ Pour plus d'informations, cf. article sur le risque (Erwan Dieu) « Les geôliers du quotidien et l'aversion du risque, ou l'élevage et le dressage de la masse par la masse », dans le dossier « DAVC, le diagnostic à visée criminologique » au sein de la *Revue Européenne de Psychologie et de Droit*.

⁶⁵ Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

concitoyens vont considérer que le fichage des détenus est « normal », « souhaitable », voire même faisant partie intégrante de la peine. Sauf qu'il faut rappeler que 6500 des personnes en détention purgent des peines de moins de 5 ans (chiffres de 2005). Autrement dit, on trouve en prison surtout des gens qui auront encore une longue vie devant eux, une fois sortis. Ils devront se réinsérer, et faire oublier leur passage par la case prison. Mais qu'en sera-t-il si leur fiche DAVC peut être consultée des années plus tard sans précaution particulière. Fiché à l'école, fiché en Prison. Le parallèle peut choquer. Mais en terme de droit à l'oubli à l'ère numérique, le résultat est le même : petit à petit, nous nous orientons vers une traçabilité informatique de nos vies, comme de vulgaires produits de consommation, au prétexte d'assurer la sécurité et le bien-être de tous. » (Savart, 2009⁶⁶).

Boycotté par les syndicats, le DAVC est-il un diagnostic à vie compromise ? Ce qui est certain en tout cas, c'est qu'il s'agit d'un formidable divertissement ayant pour objet la fracture sociale ; un divertissement à vies compromises, mais celles d'une couche sociale bien définie, celles du peuple de tous les jours, des singes muets, sourds et aveugles qui tendent la main. Que les singes se distraient entre eux avec les miettes qu'on leur donne, et nous, petits singes également, savourons l'*illusion de puissance* qui est de donner l'invisibilité, autrement dit... la sécurité. Les outils ne manquent pas quand il s'agit de répondre à une demande bien réelle : un effacement des problématiques sociales. Vivre tranquillement dans un pays, se penser en sécurité dans une longue allée urbaine, c'est aussi fermer les yeux sur les coins d'ombre, les impasses et toutes leurs difficultés. Les étiquettes cachent ici « ce sein que nous ne saurions voir », dicit le Tartuffe de Molière. Elles donnent symboliquement un sens prioritaire à l'allée tranquille, et des stops répétés aux ruelles qui ne doivent s'exhiber. L'exemple frappant est le phénomène actuel des tueries de masse, qui, en sa dénomination même (masse), devrait susciter une réflexion sociale sur les comportements en société. Mais l'étiquette de la distance (du danger individualisé) et de cet opium qu'est le risque floute et enivre une fois de plus le questionnement. Et pourtant les tueurs de masse sont-ils différents de vous et moi ? Ils vivent aussi dans ce contexte social qui les éduque, les voit grandir, les influence au quotidien, et qui suite à l'action, les cristallise dans la conscience collective. Un espace de vie sociale dans lequel la violence est une vertu, la vente et la détention d'armes banalisées, les *média* véhiculés comme des agents neutres, et, plus que tout, le plaisir immédiat déifié et la responsabilité collective refoulée. Il ne faut pas l'oublier, les tueurs de masse [en poursuivant l'exemple] sont avant tout chose des sujets *de* et *dans* la masse (Dieu, *et al.*, 2012⁶⁷).

⁶⁶ Savart, G. (déc. 2011). Le diagnostic à visée criminologique est arrivé ! *Ébullition*, 89.

⁶⁷ Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. In chapitre 3 « Les tueries de masse, une question sociale ». Studyrama-Vocatis (Kroniques).

4. Estre en dangier d'aucun...

Un travail épistémologique révèle que le « danger », étymologiquement, provient de « *dominarium* » (ancien latin) et « *dominium* » (latin classique) signifiant la « domination » ; signification directe de l'ancien français « dangier ». « Etre en danger », à savoir « estre en dangier d'aucun », indique alors « être sous la domination de quelqu'un » puis « à sa merci ». Un danger fut alors une domination directe, puis un rapport de domination d'un sujet à un autre, et enfin aujourd'hui une soumission totale (merci) d'un sujet face à un événement *futur -probable*. Le danger est donc *ce qui est* « suivi d'un malheur, ou qui expose à une perte, à un dommage »⁶⁸ ; le danger est devenu en lui-même l'avenir, le *potentiel*, le *risque*. Par-delà l'étymologie, le danger est aussi et surtout ce panneau d'indication rouge gravé dans notre *psyché*. Le symbole de l'exclamation de notre gardien moral, ou du moins la sucrerie qui le rappelle à notre conscience. Après avoir fait passer le « danger » de l'actuel au futur, on *planifie* le futur. Et « combien l'homme lui-même a-t-il dû d'abord devenir *prévisible, régulier, nécessaire*, y compris dans la représentation qu'il se fait de lui-même, pour pouvoir finalement, comme le fait quelqu'un qui promet, répondre de lui-même *comme avenir*. » (Nietzsche, 1887⁶⁹). Le « danger » est dorénavant ce marquage de l'esprit face à un *potentiel*, extérieur et incertain, qui par un truchement de ce même esprit, devient une restriction de la pensée et des actions face à une probabilité perçue comme quasi-certaine. Le point d'exclamation se substitue au point d'interrogation de principe en ce qui concerne l'avenir. Plus que cela, nous transformons le « danger » en « danger-*eux* » : eux, choses-événements-humains, sont le danger. « Eux », du latin « *osus* », la chose-événement... qui fait, qui en est emplit ; donc la chose... qui *fait* le danger et qui *est* ce danger. Selon certaines utilisations linguistiques, au Québec notamment - où d'ailleurs l'étude criminologique de la dangerosité bat son plein -, l'ajout du « eux » donne une connotation péjorative à la chose... désignée. « L'usage fréquent du suffixe « -eux » (au féminin « -euse ») est une particularité de la langue québécoise [...]. Mais ce suffixe a, la plupart du temps, un sens péjoratif. [...] Le « eux » marque le fait qu'on parle d'un autre [...]. Là où le « -eux » est le plus efficace, c'est quand on l'ajoute à un mot qui est déjà négatif. » (Parenteau, 2005⁷⁰). Le « danger-*eux* » est non seulement la chose ou l'individu qui *est* le danger, donc à éviter avec un point d'exclamation, mais aussi l'autre, l'écart de la norme, le non-*moi* qui constitue le négatif de mon sens moral. Dans ce cas, pourquoi se remettre en question ou interroger une globalité ? face au *dangereux*, je ne suis pas à mettre en *cause*.

⁶⁸ Dictionnaire de l'Académie française (8^e éd.), 1932-1935.

⁶⁹ Nietzsche, F. (1887). *La généalogie de la morale*. Folio Essais, 1995 : essai II « La faute, la mauvaise conscience » : 61.

⁷⁰ Parenteau, F. (15.12.2005). in *L'Actualité*.

Que constater ? que l'individu se détache de toute contrainte d'appartenance au groupe, et parallèlement que le groupe n'a jamais été autant effrayé par l'écart à la norme, la différence, par la déclaration d'indépendance d'un de ses membres. Le rappel à l'ordre n'est pas dictatorial, bien sûr, il est insinueux, se faufilant dans « les micropouvoirs » (Foucault, 1978/1979⁷¹). L'existence sociale du sujet et la satisfaction de ses besoins ne peuvent aboutir que par l'échange. Loin du *désir* se trouve aujourd'hui le *besoin* (Reynaud, 1997⁷²) ; l'autre-individu membre du groupe est devenu l'Autre-objet de la masse atomisée. Les tueurs de masse ne nous le disent que trop cruellement : les humains sont des objets. Les tensions entre ces différentes identités à maintenir (individualisation – groupe) et désirs ambivalents (liberté – sécurité), en outre bien sûr d'une multiplication d'autres facteurs, tout cela façonne l'individu « stressé » et « stressant ». Le sujet est symboliquement perdu, en Société et vis-à-vis de lui-même (De Terssac, 2003⁷³). L'individu est condamné à être *apparemment libre*, et l'absence de cadre de l'ordre moral accentue l'empire du stress et le refus d'adhésion à cette opaque tyrannie.⁷⁴

La société véhicule des idéaux forts. Les confrontations ethniques, la répartition de l'espace urbain, des richesses socio-économiques... autant de problématiques pouvant agrémenter un délire naissant, voire même initier et rationaliser des *ressentiments* éprouvés à l'encontre de soi et/ou d'autrui. Ces facteurs sociohistoriques, politiques et économiques constituent la face « sociale » de la pièce psychique de l'auteur, pendant indispensable de la face « individuelle » de cette monnaie pauvre. Un idéal sociétal fort rarement associé aux comportements violents peut être trouvé dans l'idée actuelle du « tout réalisable ». Cette idée répandue et soutenue par les étendards de l'égalité démocratique s'avère être à bien des égards un véritable traquenard. Dans l'imaginaire collectif, l'individu d'aujourd'hui est libéré de toutes les contraintes morales, il est *libre* de *se* réaliser. De ce fait, en supposant qu'il ne parvienne pas aux buts fixés, aux idéaux personnels et collectifs, il devient symboliquement le seul responsable de son (propre) échec ; « American Way » pour certains, « American Hell » pour d'autres. Ces insuccès secrèteraient une frustration plus ou moins importante en chaque individu, frustration qui à son tour engendre une forme de *ressentiment*. L'addition anomie / tension se voit imputer d'un ensemble de formes décompensatoires plus ou moins problématiques et agressives (Merton, 1938⁷⁵). Et comme la réalisation *de soi par soi*, ce que d'aucun nomme la « réussite », est plus que limitée (Bourdieu, 1979⁷⁶ ; Boudon, 1973⁷⁷), le cocktail n'en est que plus explosif.⁷⁸

⁷¹ Foucault, M. (1978-1979). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*. Paris : Seuil/Gallimard (2004).

⁷² Reynaud, J.D. (1997). *Les Règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Colin.

⁷³ De Terssac (dir.), G. (2003). *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud, Débats et prolongements*. Paris : La Découverte.

⁷⁴ Ce paragraphe est tiré de l'ouvrage suivant : Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. In Partie I, chapitre 3 « Les tueries de masse, une question sociale ». Studyrama-Vocatis (Kroniques).

⁷⁵ Merton, R. (1938). "Social Structure and Anomie", *American Sociological Review*, 3 : 672-82.

⁷⁶ Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Editions de Minuit.

Références

- Actes du 2^e colloque de l'Université de Nice, organisé par le Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Socialité et l'Exclusion. (1994). *L'EXCLUSION, Malaise dans la civilisation?* L'Harmattan.
- Aubertin, N., & Côté, G. (2005). Psychopathie et lien avec la victime chez les agresseurs sexuels de femmes adultes. *Criminologie*, 38 (1) : 189-206.
- Bébin, X. (2009). Peut-on prédire le risque de récidive criminelle ? *Les notes & synthèses de l'Institut pour la Justice*.
- Boudon, R. (1973). *L'inégalité des chances*. Fayard/Pluriel, 2011.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Le Sens pratique*. Minuit.
- Bourgeois, D. (2002). *Criminologie politique et psychiatrie : Essai*. L'Harmattan.
- Cohen, S. (1972). *Folk devils and moral panics*. London: Mac Gibbon and Kee.
- Combessie, P. (2009). *Sociologie de la prison*. Editions La Découverte (3^e ed.).
- Côté, G. (2001). Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents : mise en perspective critique. *Criminologie*, 34 (1) : 31-45.
- Coulon, N., & Walter, M. (2006). L'héboïdophrénie, un diagnostic d'actualité ? *Nervure, Journal de Psychiatrie*, 6 (19) : 8-11.
- Danet, J. (2008). La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante. *Champ pénal/ Penal field, Vol. V* : <http://champpenal.revues.org/6013>
- De Greeff, E. (1973). *Amour et crimes d'amour*. Bruxelles : Dessart.
- De Terssac (dir.), G. (2003). *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud, Débats et prolongements*. Paris : La Découverte.
- Diatkine, R., & Favreau, J.-A. (1956). Le caractère névrotique. *Revue française de psychanalyse*, 20 (1-2) : 151-200.
- Dictionnaire de l'Académie française (8^e éd.), 1932-1935.
- Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. Studyrama-Vocatis (Kroniques).
- Dupré, E. (1925). *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*. Payot.
- Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Paris : Presses universitaires de France (1991).
- Durkheim, E. (1934). *De l'éducation morale*. Paris: Alcan.
- Fletcher, G.P. (1998). *Basic concepts of criminal law*. Oxford University Press : 31.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1978-1979). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*. Paris : Seuil/Gallimard (2004).
- Freud, S. (1915-1916). Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse. In *Essais de psychanalyse appliquée*. Paris : Gallimard, 1971 : 105-136.
- Freud, S. (1920). *Au-delà du principe de plaisir*. Paris : Payot (2010).
- Freud, S. (1929). *Malaise dans la civilisation*. Paris : Payot (2010).

⁷⁷ Boudon, R. (1973). *L'inégalité des chances*. Fayard/Pluriel, 2011.

⁷⁸ Ce paragraphe est tiré de l'ouvrage suivant : Dieu, E. (dir.), Sorel, O., & Person, E. (2012). *Les Tueurs de masse, ou la Malaise dans la cité*. In Partie I, chapitre 3 « Les tueries de masse, une question sociale ». Studyrama-Vocatis (Kroniques).

- Freud, S. (1938). *Abrégé de psychanalyse*. PUF (2001).
- Gacono, C.B., & Meloy, J.R. (1994). *The Rorschach Assessment of Aggressive and Psychopathic Personalities*. Lawrence Erlbaum Associates, Inc.
- Garofalo, R. (1890). *La criminologie. Etude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*. Paris : Alcan.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkely: University of California Press.
- Hochmann, J. (1968). « Le concept de sociopathie : vers une critique de la raison nosographique », in Debuyst, C., et al. *La criminologie clinique. Orientations actuelles*. Bruxelles : Dessart, 167-235.
- Huyghe, F-B. (2007). L'image, la violence, la contagion. *Revue internationale et stratégique*, 65.
- Kant, E. (1795). *Métaphysique des mœurs*. Paris : Flammarion, 1994.
- Lacan, J. (1966). *Ecrits*. Seuil.
- Mary, P. (2001). Pénalité et gestion des risques: vers une justice actuarielle en Europe ? *Déviance et Société*, 1-25 (1) : 33-51.
- Merton, R. (1938). "Social Structure and Anomie", *American Sociological Review*, 3 : 672-82.
- Merton, R. (1968). *Social Theory and Social Structure*. New York: Free Press (2nd Revised Ed).
- Motiuk, L.L., & Porporino, F.J. (1989). Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Une étude des libérés sous condition. *Rapport de recherche No. R-06*.
- Nietzsche, F. (1883). *Ainsi parlait Zarathoustra*. Le Livre de Poche (1972).
- Nietzsche, F. (1887). *La généalogie de la morale*. Folio Essais, 1995.
- Nietzsche, F. (1888 ; pub.1895). *L'Antéchrist*. Gallimard Education, 1990.
- Nioche, A. (2009). Psychopathie et troubles de la personnalité associés : recherche d'un effet particulier au trouble Borderline – Impact sur le risque de récidive. *Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'université François Rabelais, Psychologie*.
- Oppenheim, L. (1977). *Ancient Mesopotamia*. University of Chicago Press. Parenteau, F. (15.12.2005). in *L'Actualité*.
- Reich, W. (1933). *L'Analyse caractérielle*. Payot-poche, 2006.
- Reynaud, J.D. (1997). *Les Règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Colin.
- Rossi, C., Cusson, M., & Proulx, J. (2009). Vers la non récidive : propos d'agresseurs sexuels sur leur cheminement. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, LXII(4) : 280-300.
- Rossi, C., Cusson, M., & Proulx, J. (2009). Cesse-t-on d'agresser sexuellement à cause du traitement ou de stratégies de compensation? *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, LXII(4) : 301-318.
- Sartre, J-P. (1939). *Le Mur*. Gallimard (1972) : 183.
- Sartre, J-P. (1943). *L'être et le Néant*. Gallimard.
- Sartre, J-P. (1946). *L'existentialisme est un humanisme*. Gallimard.
- Savart, G. (déc. 2011). Le diagnostic à visée criminologique est arrivé ! *Ébulition*, 89.
- Sémelaigne, R. (2001). *Philippe Pinel et son œuvre. Au point de vue de la santé mentale*. L'Harmattan.
- Serin, R.C., & Mailloux, D.L. (2000). L'utilité des évaluations cliniques et actuarielles du risque dans le cas de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation psychiatrique pré-libératoire. *Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada Steve Hucker Université McMaster*.
- Tibon-Cornillot, M. (1996). Contagion médiatique et diffusion épidémique : les mises en scène du corps moderne. *Quaderni*, 29 : 145-172.
- Vacheron-Trystam, M-N., Cornic, F., & Gourevitch, R. (2011). *La prise en charge des états réputés dangereux*. Masson.
- Weisman, R. (2007). Remorse and Psychopathy at the Penalty Phase of the Capital Trial – How Psychiatry's View of "Moral Insanity" Helps Build the Case for Death. In Sarat, A. (ed.). *Special Issue Law and Society Reconsidered (Studies in Law, Politics, and Society, 41)*, Emerald Group Publishing Limited, 187-217.